



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2024-03-029

L'an deux mille vingt-quatre le douze mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Nicolas ELIE, Alain QUINET, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Claude JOND, Priscillia ARVIN-BEROD, Stéphanie PERNOD

Absents excusés : Catherine CSIBI-FRANZOSINI, Stéphane GRAFF, Franck PRADEL

Procurations : Catherine CSIBI-FRANZOSINI donne pouvoir à Yann JACCAZ, Stéphane GRAFF donne pouvoir à Pierre BESSY, Franck PRADEL donne pouvoir à Carine DUNAND

Secrétaire de séance : Stéphanie PERNOD

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 mars 2024

**N° D2024-03-029 OBJET : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Monsieur Pierre BESSY

Exposé : Monsieur Pierre BESSY expose au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2024 transmis par la Trésorerie de Sallanches pour la commune de Praz-sur-Arly (Budget annexe Eau et Assainissement).

Le compte de gestion se présente à l'identique du compte administratif de l'ordonnateur soit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	581 533,12 €	176 797,58 €
Dépenses	579 203,24 €	78 303,59 €
Résultats de l'exercice	2 329,88 €	98 493,99 €
Résultat antérieur reporté	497 765,68 €	72 985,43 €
Résultat de clôture 2023	500 095,56 €	171 479,42 €
Résultat consolidé	671 574,98 €	

La section d'exploitation présente un excédent de 2 329,88 € et la section d'investissement, un excédent de 98 493,99 € avant imputation des excédents ou déficits reportés.

Compte tenu des résultats antérieurs s'élevant à 497 765,68 € pour la section d'exploitation (compte 002) et à un excédent de 72 985,43 € pour la section d'investissement (compte 001), le résultat de clôture 2023 présente un excédent de 500 095,56 € pour la section d'exploitation et un excédent de 171 479,42 € en investissement, soit un résultat consolidé de 671 574,98 €.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision : le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **CONSTATE** les identités de valeur entre le compte administratif et le compte de gestion,
- **ARRETE** le résultat définitif du compte administratif à un excédent de 500 095,56 € en section d'exploitation et à un excédent de 171 479,42 € en section d'investissement.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	11
Procurations.....	02
Votants.....	13
Pour	13
Contre	00
Abstention.....	00

Secrétaire de séance
Stéphanie PERNOD

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa).
Publiée par extrait, au compte-rendu affiché sur le site de la Mairie le 22/04/2024. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.